



PARIS, 14 juin 2012 (AFP) - Les ministres de la Justice, Christiane Taubira, et des Droits des femmes, Nadjat Vallaud-Belkacem, seront auditionnées le 26 juin par le Sénat au sujet du projet de loi sur le harcèlement sexuel, a annoncé jeudi à l'AFP le président PS de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur.

"J'ai pu obtenir, vu l'urgence du texte, une dérogation du Premier ministre qui avait interdit aux ministres d'être entendus par le Parlement avant sa déclaration de politique générale devant le Parlement", a précisé M. Sueur.

Les ministres seront auditionnés simultanément par la commission des Lois, la commission des Affaires sociales et la Délégation aux droits des femmes.

La commission des Lois examinera ensuite le projet de loi et les sept propositions de loi déposées par des sénateurs de droite comme de gauche ainsi que les amendements du rapporteur du texte Alain Anziani (PS, Gironde).

Le texte amendé devrait être adopté par la commission le 27 juin. La commission se réunira encore pour examiner les amendements "extérieurs" c'est-à-dire n'émanant pas de la commission, avant de présenter le texte en séance publique.

"Nous serons prêts pour discuter du projet de loi en séance publique dès le lendemain de la déclaration de politique générale du Premier ministre qui doit intervenir début juillet" a souligné M. Sueur.

Un groupe de travail regroupant des sénateurs de toutes tendances politiques travaille depuis trois semaines sur le harcèlement sexuel et doit présenter ses conclusions la semaine prochaine.

Le gouvernement a présenté mercredi en conseil des ministres le nouveau projet de loi du gouvernement rendu nécessaire après l'abrogation de l'ancienne loi jugée trop floue par le Conseil constitutionnel.

Le nouveau projet de loi fixe un régime de peines gradué avec des incriminations et des sanctions aggravées en cas de harcèlement sexuel.

Il prévoit deux formes de harcèlement et de sanctions, la deuxième visant plus spécifiquement "le chantage sexuel".

Il a été critiqué par plusieurs associations de défense des femmes et la ministre aux Droits des femmes a concédé qu'il était "toujours perfectible" et qu'il le serait vraisemblablement sous forme d'amendements "pendant les débats parlementaires".

szb/rh/ei